



Dijon, le 16 September 2018

Sophie PROST
Paul SIERRA MORENO
inspecteurs de l'éducation nationale
sciences biologiques et sciences sociales
appliquées

à

mesdames et messieurs les professeurs
et formateurs du secteur SBSSA

s/c de mesdames et messieurs les :

- proviseurs et directeurs des lycées professionnels et lycées polyvalents publics et privés
- principaux des collèges avec SEGPA
- directeurs d'EREA
- présidents de GRETA
- directeurs de centres de formation des apprentis



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



IEN-ET/EG
Inspection de l'éducation nationale

Affaire suivie par :
Sophie Prost
06 84 21 86 56
03 80 44 86 06
sophie.prost@ac-dijon.fr

Paul Sierra-Moreno
06 84 21 85 77
03 80 44 86 06
paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr

Téléphone
03 80 44 87 14

Rectorat de Dijon
Secrétariat IEN ET
2G rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre de rentrée 2018 et informations sur les enseignements et diplômes du secteur des sciences biologiques et sciences sociales appliquées (SBSSA).

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie et adressons nos sincères félicitations aux lauréats des différents concours d'enseignement.

Par cette lettre de rentrée, nous vous transmettons les principales informations institutionnelles du secteur des SBSSA ainsi que différentes consignes pédagogiques que nous aimerions voir mises en œuvre dans vos pratiques.

1. Résultats aux examens

Vous trouverez les résultats aux examens (DNB série professionnelle, CAP, mention complémentaire, baccalauréat professionnel, brevet professionnel) sur le site SBSSA dans la rubrique « inspection – informations rentrée scolaire ».

2. Accompagnement et attentes de l'inspection

Nous vous invitons à vous inscrire dans une démarche individuelle et collective de développement personnel (cf. compétence 14 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation – arrêté du 1^{er} juillet 2013).

2.1. La présence de l'inspection dans l'établissement

Elle peut se présenter sous différents formats :

- les rendez-vous de carrière dans le cadre du parcours professionnel carrière rémunération (PPCR)
- l'inspection de titularisation des stagiaires (FSTG, PSTG)
- les visites conseils des professeurs nouvellement recrutés
- la réunion d'équipe pédagogique.

Suite aux entretiens de rendez-vous de carrière et aux réunions d'équipe que nous avons organisées l'année dernière, nous sommes dans l'attente de vos demandes d'accompagnement qu'il soit individuel ou collectif. Pour cela, vous



devez compléter l'annexe 1 et nous la retourner par courrier électronique sous couvert de votre chef d'établissement.

Nous serons attentifs à vous accompagner dans l'évolution de vos pratiques ou de votre carrière professionnelle.

2.2. Objectifs à atteindre

Nous sommes très attachés à faire évoluer les pratiques d'enseignement afin de faire réussir tous les élèves et de les amener au plus haut niveau de qualification auquel ils peuvent aspirer. Cette évolution passe par :

- une organisation de l'année scolaire plus innovante, concertée avec les disciplines d'enseignement général ;
- la mise en œuvre d'une pédagogie plus active, plus diversifiée et plus différenciée basée sur des situations empruntées à la vie réelle sociale ou professionnelle. Pour cela, il est impératif de varier les approches pédagogiques (classe inversée, îlots bonifiés...) et d'utiliser autant que nécessaire les outils numériques. Ils permettent de rendre les séquences d'enseignement et d'apprentissage plus attractives et innovantes. L'usage du numérique facilite la personnalisation des apprentissages et permet d'assurer la continuité des activités hors de la classe via l'ENT de l'établissement, comme par exemple l'utilisation de *google drive* ou *onenote*.

Une journée de formation dans chaque département est prévue au PAF et nous vous invitons à vous rendre à l'UNA <http://una.ac-dijon.fr/> qui est déclinée dans chaque département ;

- les pratiques d'évaluation : l'évaluation est un élément essentiel de la formation. **Vous participerez à une journée de formation transversale sur cette thématique en prolongement de celle à laquelle vous avez participé en 2016-17 sur l'approche par compétences (2^{ème} vague).**

Une réflexion doit être engagée au sein des équipes de manière à développer davantage l'évaluation par compétences pour permettre à chaque apprenant de progresser à son rythme et de lui donner confiance mais également pour susciter chez l'enseignant un questionnement sur l'efficacité de ses choix pédagogiques. Le recours à une évaluation non notée des compétences est encouragé mais doit faire l'objet d'un dossier de demande de dérogation à madame la Rectrice.

Nous vous invitons en conséquence à vous inscrire dans une démarche individuelle et collective de développement personnel (cf. compétence 14 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation – arrêté du 1^{er} juillet 2013).

2.3. Activités de l'équipe pédagogique

Nous avons pu apprécier la qualité de vos projets pédagogiques. Nous vous invitons à les réactualiser en prenant en compte les évolutions pédagogiques, des formations, de l'environnement dans lequel vont évoluer vos élèves et du contexte économique local.

Conformément aux circulaires du 29 mars 2016 « réussir l'entrée en lycée professionnel » et « organisation et accompagnement des PFMP » (voir le site SBSSA), l'équipe devra se pencher sur :

- l'organisation du cursus de formation,
- les actions d'accueil des élèves entrants et les outils de suivi des élèves au cours de leurs parcours scolaires,
- la préparation des élèves à leur période de formation en milieu professionnel,



- les modalités de mise en œuvre de dispositifs de personnalisation des parcours (AP ou autres) pour améliorer la transition de nos élèves bacheliers vers l'enseignement supérieur et permettre leur réussite,
- la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

Nous vous rappelons que vous devez tenir à notre disposition :

- les dernières situations de CCF conformes aux recommandations nationales et académiques. Pour rappel, le site académique est une ressource pour la construction des situations de contrôle en cours de formation,
- le suivi de cohorte de toutes les formations,
- l'état des lieux des équipements,
et tout autre document que vous souhaiteriez nous faire partager.

Focus sur le contrôle en cours de formation :

Afin de faciliter le suivi des épreuves évaluées en contrôle en cours de formation vous devez transmettre aux chargés de missions, en vous appuyant sur l'annexe 2 :

- les projets de situations CCF, au moins 4 semaines avant la date des épreuves,
- le calendrier des CCF et la composition des jurys (uniquement pour les épreuves professionnelles),
- le tableau récapitulatif des notes (dès la fin des CCF).

Un double des situations d'évaluation doit pouvoir être consulté lors des visites dans l'établissement. Les modalités sont notées sur les documents de consignes académiques des CCF.

Beaucoup trop d'enseignants n'ont pas souhaité être accompagnés dans l'élaboration des situations d'évaluation en CCF, ce qui est fort regrettable. Nous devons garantir une équité entre tous les élèves sur un même diplôme ou un même niveau. Seul un regard extérieur aguerrri peut être garant de cette égalité de traitement. Aussi, nous effectuerons un contrôle *a posteriori* et nous ne manquerons pas de vous demander vos situations CCF des deux dernières années lors de nos visites dans vos établissements.

À ce jour, il nous manque encore des relevés de notes CCF. Si vous n'avez pas renvoyé votre grille récapitulative, vous devez le faire rapidement.

3. L'organisation du secteur SBSSA

3.1. La répartition des responsabilités d'examen et des enseignements

Vous trouverez la répartition des responsabilités d'examen et des enseignements entre les deux IEN en annexe 2.

3.2. Les chargés de mission

Vous trouverez la liste des professeurs assurant différentes missions d'aide à l'inspection sur le site SBSSA dans la rubrique « inspection – informations rentrée scolaire ».

4. La formation continue

Les différentes actions de formation spécifiques au secteur SBSSA sont inscrites au Plan Académique de Formation 2018/2019 : afin de constituer au mieux les listes, l'annexe 3 sur laquelle vous préciserez vos souhaits de formation, est à renvoyer **avant le 10 octobre 2018 délai de rigueur** par



courriel à (corpsdinspection3@ac-dijon.fr), sous couvert du chef d'établissement qui émettra un avis au préalable.

À nouveau cette année nous allons vous proposer différents parcours M@gistère. Ce dispositif de formation continue des enseignants du second degré, proposé par le Ministère de l'éducation nationale utilisera des supports numériques dans le cadre de sessions de formation à distance, tutorées et interactives, et pourra être accompagné d'une formation en présentiel.

Les professeurs et formateurs des établissements privés, des CFA et des GRETA pourront être invités à ces actions de formation, mais sans remboursement de frais de la part de la DAFOP. Pour ce, ils doivent également renvoyer la fiche de vœux.

Quelques actions de formation(s) disciplinaires et de nombreuses actions de formation(s) transversales (formation à l'écriture du dossier de RAEP pour les candidats aux concours de recrutement de PLP, usage du numérique, accompagnement personnalisé, accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers...) sont également proposées au PAF. Dans ce cas, les inscriptions se font individuellement sur le site GAIA **du 31 août au 30 septembre 2018**. Nous vous encourageons vivement à y participer.

5. Les brèves

La transformation de la voie professionnelle suscite de nombreuses questions et inquiétudes sur le devenir des classes de 3° prépa-pro et de certaines disciplines dont la PSE. À ce jour, aucune modification n'est actée et nous vous tiendrons informés via les canaux de communication officiels dès que nous aurons des éléments arrêtés par le ministère. Nous vous demandons de faire preuve de discernement face aux multiples fausses informations et de nous solliciter si vous en ressentez le besoin.

5.1. Le service sanitaire

Depuis la rentrée 2018 et dans le cadre de leur formation, les étudiants en santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens et maïeutique) interviennent dans des établissements scolaires, des EHPAD, des structures médico-sociales...

Les interventions portent sur des **thèmes prioritaires de santé publique** tels que les conduites addictives, alimentation et activité physique, sommeil et hygiène de vie, vaccinations, développement de compétences psychosociales... (liste non exhaustive).

Le principal objectif est d'assurer **des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers**.

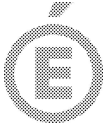
Ces étudiants peuvent être une excellente source pour traiter certains modules de prévention santé environnement, mettre en place des projets autour de thématiques si présentes dans le domaine SBSSA.

Nous vous laissons découvrir la présentation du service sanitaire sur le site académique dans la rubrique « inspection - informations rentrée scolaire 2018 ». Si vous souhaitez l'intervention d'étudiant merci d'en faire la demande à paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr.

5.2. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

Le corps d'inspection vous invite à présenter cette certification.

En effet le CAFFA permet d'exercer des fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale



et continue des personnels enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement du second degré.

Le CAFFA s'obtient en deux ans. La première année le candidat présente une épreuve d'admissibilité. S'il est déclaré admissible, il pourra passer les deux épreuves d'admission lors de la session suivante.

Les inscriptions à la session d'admission et d'admissibilité 2019 seront ouvertes du jeudi 6 septembre à 12h00 au mercredi 3 octobre 2018 à minuit à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>.

Afin de vous présenter le calendrier et les modalités de passage des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, nous vous invitons à participer à une réunion d'information en visioconférence le jeudi 20 septembre 2018 de 16h30 à 18h30 dans l'un des sites départementaux suivants :

- pour la Côte d'Or : lycée Charles de Gaulle - 21000 DIJON
- pour la Nièvre : collège des loges - 58000 NEVERS
- pour la Saône-et-Loire : collège Louis Pasteur - 71100 SAINT RÉMY
- pour l'Yonne : lycée Fourier - 89000 AUXERRE.

Cette réunion sera également l'occasion d'aborder avec vous le plan d'accompagnement et de formation mis en place par l'académie de Dijon en lien avec l'ESPE, et de répondre à toutes les questions que vous vous posez au sujet de cette certification.

6. Les sites pédagogiques

6.1. Le site SBSSA est un outil d'information à vocation pédagogique. Il présente des informations et consignes liées aux diplômes ou aux enseignements relevant du secteur SBSSA : programmes, référentiels, documents ministériels ou académiques d'accompagnement pédagogique. Il vous communique également les textes sur les réformes et les rénovations en cours et vous apporte toutes les informations que nous jugeons utiles et pertinentes.

Compte tenu de la richesse des ressources diffusées, il est indispensable de consulter régulièrement le site <http://biotec.ac-dijon.fr/> et d'initier les professeurs débutants à son utilisation.

Nous serons vigilants au respect des textes officiels et des consignes concernant notre secteur, mais aussi de votre implication dans la mise en œuvre des politiques nationale et académique.

Pour terminer, le site permet également de diffuser de bonnes pratiques pédagogiques ainsi que les projets que vous conduisez avec vos classes et que vous souhaiteriez faire connaître à vos collègues. Vous pouvez envoyer vos productions à Charlotte Samsoen (charlotte.samsoen@ac-dijon.fr).

6.2. Le site « Enseignement de la santé et de la sécurité au travail » <http://esst.ac-dijon.fr/> diffuse des documents sur différents thèmes (prévention, secourisme, exemples d'analyse par le travail, par l'accident et par le risque) ainsi que des projets proposés par les DDFPT et les équipes pédagogiques.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Sophie PROST

Paul SIERRA MORENO